

Communiqué
à la
COMMISSION des L'ÉTATS GÉNÉRAUX

VIVRE ENSEMBLE EN HARMONIE

Location

La Gaspésie est l'endroit dont font allusion beaucoup de gens quand ils parlent de cette péninsule. Cette péninsule qui est reconnue mondialement, tant pour ses paysages que pour ses attractions touristiques. La péninsule est située sur la côte est de la province de Québec et directement au nord du Nouveau-Brunswick, et elle borde trois cours d'eau différents : la Baie des Chaleurs, le Golfe Saint-Laurent et le Fleuve Saint-Laurent.

Population

CASA dessert le territoire qui couvre de la Matapédia à Murdochville, qui inclus quatre MRC : Avignon, Bonaventure, Pabok et la Côte de Gaspé. En 1975 la population anglophone totalisait environ 25,000 habitants – le dernier recensement indiquait que nous étions actuellement moins de 10,000. Plusieurs facteurs ont contribué à ce déclin rapide de la population, le facteur majeur étant la rareté d'opportunités d'emplois. La Gaspésie ne fait pas exception à plusieurs communautés rurales partout au Canada, la communauté gaspésienne anglophone

doit cependant gérer le fait que pour pouvoir travailler il faut être capable de parler la langue du lieu de travail, qui est dans le cas du Québec, le français.

Organisation

Le Comité d'action social anglophone (*The Committee for Anglophone Social Action*), mieux connu sous le nom de CASA, a été fondé en 1975 pour aborder les besoins et les inquiétudes de la population anglophone de la Gaspésie.

CASA devint le premier groupe de pression anglophone au Québec. Son but premier est de faire de la Gaspésie un endroit où il fait bon vivre pour tous les Gaspésiens, peu importe leur origine, leur religion ou leur langue maternelle. CASA continue de croire que ceci n'est possible que si tous les groupes ethniques participent à fond dans les activités culturelles, sociales, économiques et à toutes les autres activités de la région.

Nous prenons cette opportunité pour s'adresser à cette commission ainsi que pour parler au nom des Gaspésiens anglophones. Jusqu'à maintenant ce dossier décrit où nous vivons, qui nous sommes et ce que nous faisons. Nous allons maintenant

nous efforcer de répondre à la question finale, qui est: ‘pourquoi nous sommes venus ici aujourd’hui?’

Nous devons réitérer notre engagement à la province de Québec et à notre Gaspésie bien-aimé : cet engagement n’est toutefois pas sans un prix. Nous les anglophones de la Gaspésie avons vu plus de la moitié des nôtres quitter la région et aussi la province à la recherche d’emplois et la liberté de parler et travailler en anglais. Ironiquement, la moitié de ceux qui sont partis étaient bilingues. Les gens dans la cinquantaine et les jeunes de notre communauté actuelle sont aussi bilingues, ils ont le choix, ils peuvent demeurer au Québec où ils peuvent déménager où bon leur plaira. L’habilité de parler les deux langues officielles leur donne de meilleurs opportunités d’emplois que leurs contrepartis unilingues.

La langue française à survécu 250 années depuis la confédération, en fait par les années passées elle a prospéré puisque que le Gouvernement canadien a fait de la langue française l’une des deux langues officielles du Canada. Nous applaudissons cette démarche et nous croyons dans la justice de cette décision. La dissension linguistique qui est si apparente dans d’autres parties de la province est presque’inexistante en Gaspésie. Nous disons ‘presque’ car nous avons été incapable de nous éloigner entièrement des réglementations concernant l’éducation, la santé et les services sociaux, et de plus en plus de lois linguistiques restrictives. Pendant que les autres gouvernements provinciaux cherchent à améliorer la qualité globale

de l'éducation et des services de santé, notre gouvernement prends son temps et son argent à essayer d'améliorer la quantité de français parlé pour mieux limiter la quantité d'anglais parlé. Que le «français est la langue du Québec» est un fait. Que ce fait rende le Québec unique est discutable. Est-ce que la langue est notre 'unique' qualité? Ne sommes-nous pas plus que la langue dont nous parlons? Est-ce que nous les Québécois seront connus pour notre 'joie de vivre', notre capacité à aimer notre prochain et à être de bons citoyens sur cette terre.

Nous n'avons pas abordé les remarques qui ont été fait concernant la législation des services de santé en anglais. En fait c'est dû aux garanties législatives qui sont en place depuis 1986 que les Gaspésiens anglophones ont accès aux services sur les mêmes bases que leurs voisins francophones. Vous devez vous rappeler que ces plans sont méticuleusement rédigés par des institutions pour langage françaises et corrigé par la commission régionale pour langage française. Il devrait aussi être noté qu'aucune de ces institutions ou la commission régionale ont monté une protestation contre ces plans. Il est ridicule de croire qu'offrir des services en anglais à un patient qui est faible et vulnérable menacerait la langue française au Québec de quelques façons que ce soit. Au contraire cela réconforterait et améliorerait ses chances de guérison. Cela sera aussi un signe que le Québec est une province humaine, une province qui n'est pas naïve et ambitieuse au point de risquer la santé et le bien-être d'aucun de ses citoyens.

Tout comme il est nécessaire d'avoir des lois pour garantir la protection de la langue française, nous aussi avons besoin de lois pour garantir la provision de services sociaux et de santé aux anglophones dans leur langue. Pas de différence entre les deux langues.

Quelqu'un a déjà dit «La grandeur d'un peuple est démontrée par la façon dont il traite ses minorités». Est-ce que le Québec est capable de grandeur? Avons-nous été tolérant? Avons-nous été discriminatoire dans nos créations de lois? Avons-nous permis à la question de la langue de dominer nos vies au détriment de tout le reste, incluant de bons services de santé et des programmes éducatifs compétitifs pour donner à nos jeunes une chance de vivre et de trouver du travail dans l'ère technologique actuelle?

Bien sûr, en tant que Québécois anglophones nous devons nous rappeler que nous ne sommes pas autant discriminés que les francophones dans cette province. Nous sommes en mesure d'étudier dans l'une ou l'autre des langues officielles tandis que nos voisins de langue française doivent étudier en français comme le stipule la législation de la Loi 101. L'habileté de parler deux langues ou plus est un privilège et de priver tous ses citoyens de cette opportunité ternit cette province et va à l'encontre de sa propre charte des droits et libertés.

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.